



SIVUCOP

Délibération 2023-002

Le Comité syndical du SIVUCOP s'est réuni le 30 janvier DEUX MILLE VINGT TROIS, au centre opérationnel- 1 rue Arnoult Laroche à Vernouillet 17h30, sous la présidence de M. Michel DEBJAY, Président.

	Délégués titulaires	Délégués Suppléants	
Verneuil-sur- Seine	Michel DEBJAY	✗ Cyril AUFRECHTER	
	Fabien AUFRECHTER	✗ Caroline PISICA	
	Anthony HERRY	✗ Ania REDJDAL	
Vernouillet	Pascal COLLADO	✗ Patrick SAGET	✗
	Laurent BAIVEL	✗ Stéphane LARCHER	
	Henriette LARRIBAU	Nicolas COMBARET	

Date de convocation : 24/01/2023

Nombre de délégués :

Date d'affichage : 24/01/2023

En exercice : 6

Présents : 6

Votants : 6

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT- N°4

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du dossier entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat adoptés lors de sa création en 2000,

Vu les statuts modifiés par délibération n°2009-001 du 05/02/2009

Vu les statuts modifiés par délibération n°2010-002 du 30/03/2010

Vu les statuts modifiés par délibération n°2013-001 du 08/02/2013

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les articles n°1, 11, 12 et 13 des statuts du syndicat pour prendre en compte la nouvelle organisation du SIVUCOP.

DEMANDE au Président de présenter aux conseils municipaux des communes concernées les statuts modifiés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé le : **03-02-2023**
Publié le : **03-02-2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux devant le Tribunal Administratif de Versailles à compter de sa publication et de sa transmission au représentant.

Le Président
Michel DEBJAY



MODIFICATION DES STATUTS DU SIVUCOP- N°4

Article 1 – DÉNOMINATION

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Commissariat de Police du Canton de Triel-sur-Seine prend le nom de **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Compétences Opérationnelles de Police (SIVUCOP)**.

En conformité avec les dispositions des livres I et II de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Compétences Opérationnelles de Police Verneuil Vernouillet comporte les communes adhérentes suivantes :

- VERNEUIL-SUR-SEINE
- VERNOUILLET

Article 11 - RÉPARTITION DES CHARGES

- Les différents coûts mutualisables liés au COP (fluides, énergies, assurance, équipements communs, entretien, emprunts liés au bâtiment, travaux, mobilier, consommables ...) sont répartis en proportion du nombre d'habitants
- Les charges de maintenance curative du raccordement final de la fibre au COP sont réparties en proportion du nombre de Points Vidéo de chaque ville

Définition de point Vidéo : point d'accroche physique de caméras qui peut servir à une ou plusieurs caméras.

Article 12 – SIÈGE

Le siège du SIVUCOP est fixé au Centre Opérationnel de Police de Vernouillet, situé au 1, rue Arnoult-Laroche, 78540 Vernouillet (COP).

Article 13 – COMPTABLE

Les fonctions de comptable public seront exercées par le responsable du service de gestion comptable de Poissy.